



**Conditions Générales des avantages
AIR FRANCE KLM / Flying Blue
pour les Cartes
AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS**

CAM8696/FR/AFMILES0126

Les présentes Conditions Générales régissent le programme de Miles Flying Blue et les avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue des Cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS associés à votre Compte. La signature du Contrat Cadre relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Les termes en majuscules non définis dans les présentes Conditions Générales ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales relatives aux Cartes de paiement American Express, lesquelles font partie intégrante du Contrat Cadre. Sauf indication contraire du contexte, le singulier inclut le pluriel et inversement.

Le programme Flying Blue

Conditions d'Obtention des Miles Flying Blue

1. Les titulaires de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS obtiennent des Miles Flying Blue pour tous les achats effectués avec la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, sans qu'aucune cotisation supplémentaire, autre que celle de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, ne leur soit facturée.
2. Le Titulaire d'une Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS ne peut obtenir des Miles Flying Blue à titre personnel. Les Miles Flying Blue obtenus au moyen de cette Carte Supplémentaire sont crédités sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Principale.

Accumulation des Miles Flying Blue

Les Miles ou Miles Flying Blue cumulés au cours du mois précédent grâce aux achats effectués avec la carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS seront transférés une fois par mois sur le compte Flying Blue au cours du mois suivant la période de cumul. Le Titulaire doit avoir obtenu et cumulé 1 Mile Flying Blue sur le mois civil qui précède la date prévue du Transfert pour que celui-ci puisse être effectué.

L'accumulation se fait sur la base suivante, en fonction de la couleur de la Carte détenue :

Au minimum, pour toute dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte American Express :

Pour la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER :

10 € dépensés = 5 Miles Flying Blue

Pour la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD :

10 € dépensés = 10 Miles Flying Blue

Pour la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM :

10 € dépensés = 13 Miles Flying Blue

Certains partenaires privilégiés permettent aux Titulaires de gagner plus de Miles Flying Blue à chaque dépense. La liste de ces partenaires privilégiés est disponible sur le site www.americanexpress.fr.

- a. Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles Flying Blue et American Express s'engage à en informer les Titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification du barème, la date de mise en application du nouveau barème sera communiquée lors de l'information transmise au Titulaire.
- b. Tout nouveau partenaire privilégié fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation des Miles Flying Blue.

Débits non pris en compte pour la comptabilisation des Miles Flying Blue

1. Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour la comptabilisation des Miles Flying Blue : les cotisations annuelles, les majorations et pénalités pour retard de paiement, les retraits d'espèces, achats de devises, les intérêts ainsi que les montants réglés au titre de l'assurance-crédit.
2. Tout crédit ou remboursement porté au Compte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou des services réglés par Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS) générera une diminution du nombre de Miles Flying Blue correspondant.

Si le Titulaire met fin à son Compte

Si le Titulaire met fin à son Compte, il n'obtiendra plus de Miles Flying Blue avec la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, une fois passée la date d'annulation de sa Carte. Par ailleurs, les Miles Flying Blue obtenus grâce aux achats effectués avec sa Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS dans les trois (3) jours précédents l'annulation de sa Carte pourraient être perdus (selon la date à laquelle American Express reçoit ses achats en traitement).

Si American Express résilie ou met fin au Compte du Titulaire

Si la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS est annulée du fait d'American Express ou en cas de décès du Titulaire, les Miles Flying Blue du Titulaire non encore transférés sur son compte Flying Blue seront perdus.

En cas de fraude ou d'abus dans l'accumulation des Miles Flying Blue

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles Flying Blue entraînera la perte des Miles Flying Blue, ainsi que l'annulation de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS, et de toute autre carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.

Transfert de Miles Flying Blue

1. Les Miles Flying Blue sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le Compte Flying Blue du Titulaire. Si la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS présente un retard de paiement, le transfert de Miles Flying Blue sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.
2. Le Titulaire est soumis aux Conditions Générales du programme Flying Blue disponibles sur le site du partenaire. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en oeuvre et l'application du programme Flying Blue.

Attention : Le Titulaire est informé qu'un décalage entre le relevé de ses dépenses et le relevé de ses Miles Flying Blue qu'il a obtenu grâce à ses dépenses peut apparaître.

En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent sur le relevé de Miles Flying Blue du mois suivant, selon la date à laquelle American Express reçoit les informations des achats en traitement. Le transfert des Miles gagnés grâce aux dépenses effectuées avec la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS permet de prolonger la validité des Miles détenus sur le compte Flying Blue.

Conditions d'utilisation du programme Pay With Miles « Remboursez vos dépenses avec vos Miles » (Programme d'utilisation des Miles Flying Blue)

I. Définitions :

Opération éligible : désigne une opération effectuée par le Titulaire de la Carte éligible en utilisant les Miles Flying Blue accumulés sur le compte Flying Blue. L'Opération éligible est visible à l'écran sous l'option suivante :

« **Remboursez vos dépenses avec vos Miles** » quand les Miles Flying Blue accumulés sur le compte Flying Blue sont utilisés pour le remboursement d'une dépense réalisée par le Titulaire de la Carte éligible apparaissant déjà sur le relevé de compte du Titulaire de Carte éligible respectif.

American Express peut faire évoluer le type et la nature des Opérations éligibles. Dans ce cas, American Express informera le Titulaire des évolutions envisagées au plus tard trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. Certaines dépenses ne sont pas éligibles, notamment les frais American Express et les retraits en espèces.

Programme Pay With Miles (Programme d'utilisation des Miles) : est une solution numérique offerte aux Titulaires de Cartes éligibles afin d'utiliser les Miles Flying Blue accumulés sur le compte Flying Blue pour les Opérations éligibles.

Les Miles Flying Blue utilisés pour les dépenses afférentes aux Opérations éligibles sont débités sur le compte Flying Blue des Titulaires de Carte éligible. Afin de bénéficier du Programme d'utilisation des Miles Flying Blue il est nécessaire que la Carte éligible ne présente pas un retard de paiement à la date d'utilisation, ou que le Titulaire de la Carte éligible ne se soit pas retrouvé dans une situation d'incident de paiement.

Dans le cadre du Programme Pay With Miles, 1 000 Miles Flying Blue correspondent à une valeur de 4 euros. American Express peut faire évoluer ce barème. Dans ce cas, American Express informera le Titulaire de la modification du barème au plus tard trente (30) jours avant leur entrée en vigueur.

En cas de conversion de Miles Flying Blue, un crédit en euros correspondant à la conversion des Miles Flying Blue utilisés, selon le barème applicable, apparaîtra sur le Compte du Titulaire.

En aucun cas, les Miles Flying Blue convertis ne peuvent faire l'objet d'un quelconque paiement en euros en dehors du Compte.

Le Titulaire de Carte éligible ne peut en solliciter le versement sur le compte courant rattaché à sa Carte éligible.

American Express se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre le Programme d'utilisation des Miles Flying Blue.

De même, American Express se réserve le droit de suspendre le Programme d'utilisation des Miles Flying Blue, à tout moment, si le Compte présente un retard de paiement à la date de l'utilisation du Programme d'utilisation des Miles Flying Blue ou si le Titulaire de la Carte éligible fait l'objet d'un incident de paiement.

En cas d'annulation ou de retour de l'achat par le Titulaire auprès du commerçant, le montant correspondant sera remboursé en euros sur le Compte. En revanche, les Miles Flying Blue utilisés et cumulés lors de l'achat ne seront pas (plus) recredités sur le compte Flying Blue.

American Express se réserve le droit de refacturer toute dépense réglée via Pay With Miles si les Miles Flying Blue n'ont pas été débités pour l'Opération concernée.

II. Utilisation des Miles Flying Blue :

Rembourser une dépense avec vos Miles Flying Blue

Les Miles Flying Blue peuvent être échangés contre un crédit en euros, correspondant à leur conversion selon le barème applicable, qui apparaîtra sur le Compte sur lequel l'Opération éligible a été facturée.

Le Titulaire de Carte éligible peut échanger ses Miles Flying Blue en ligne, directement sur le site : www.americanexpress.fr ou depuis l'App American Express® en se connectant avec ses identifiant et mot de passe, et en cliquant sur « Payer avec mes Miles » sur sa page de relevé en ligne en suivant les instructions à l'écran.

Une Opération éligible peut être remboursée avec un minimum de 3 000 Miles Flying Blue.

Les Miles Flying Blue ne peuvent être échangés contre un crédit en euros correspondant à leur conversion tant que l'Opération éligible sélectionnée n'apparaît pas sur le relevé du Compte du Titulaire de Carte éligible.

Tout montant en euros crédité sur le Compte du Titulaire de la Carte éligible en échange des Miles Flying Blue ne pourra excéder le montant de l'Opération éligible respective.

Un Compte ne pouvant être créancier, le Titulaire de Carte éligible ne pourra pas convertir un nombre de Miles Flying Blue correspondant à un montant en euros supérieur à son encours de dépenses.

Les Miles Flying Blue seront débités sur le compte Flying Blue et le crédit correspondant à l'utilisation du Programme apparaît sur le relevé de Compte dans les trois (3) jours (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du commerçant et le crédit peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.

La conversion de Miles Flying Blue est définitive. Le Titulaire de Carte éligible accepte expressément que tout choix de conversion de Miles Flying Blue deviendra définitif et exécutoire dès validation finale de la demande « J'utilise mes Miles ».

Le Titulaire de Carte éligible ne peut renoncer au crédit en euros sur son Compte et retrouver le bénéfice de ses Miles Flying Blue. American Express se réserve le droit de refacturer une dépense payée dans le cadre de Pay With Miles en cas de Miles Flying Blue non débités pour l'Opération concernée.

Conditions d'obtention du BONUS DE XP (POINT D'EXPERIENCE)

LE BONUS DE XP (POINTS D'EXPERIENCE) – CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD

Le bonus de XP (POINT D'EXPERIENCE) désigne les points d'Expérience qui déterminent le niveau d'un Membre au sein du Programme Flying Blue.

Evènements donnant droit aux bonus

Le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Principale bénéficie de bonus de Points d'Expérience dans les cas prévus ci-dessous :

- Lors de la souscription à une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Principale, un bonus de 10 XP est crédité sur le compte Flying Blue du porteur de la Carte.
- Chaque année, à l'occasion de la date anniversaire du Compte American Express, un bonus de 10 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Principale.
- Pour chaque tranche de 5000€ dépensés par le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Principale par année calendaire, un bonus additionnel de 5 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire.

Le nombre de Points d'Expérience obtenu par année calendaire est plafonné à 40 XP.

L'année calendaire désigne la période de douze (12) mois consécutifs comprise entre une date anniversaire de souscription et la date anniversaire suivante.

Ce bonus s'ajoute au décompte des Points d'Expérience acquis par le Titulaire de Carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

Le bonus de Points d'Expérience est accordé aux Titulaires souscrivant une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS pour la première fois, et aux Titulaires souscrivant une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'ils détiennent déjà lors de leur demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du titulaire uniquement à la date anniversaire du Compte American Express.

Seul le Titulaire de la Carte Principale American Express bénéficie du bonus de Points d'Expérience crédité sur son compte Flying Blue.

Le bonus de Points d'Expérience est attribué à condition que le Compte American Express soit valide à sa date anniversaire.

LE BONUS DE XP (POINTS D'EXPERIENCE) – CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM

Evènements donnant droit aux bonus

Le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale bénéficie de bonus de Points d'Expérience dans les cas prévus ci-dessous :

- Lors de la souscription à une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM principale, un bonus de 30 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte.
- Chaque année, à l'occasion de la date anniversaire du Compte American Express, un bonus de 30 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale.
- Pour chaque tranche de 5000€ dépensés par le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale par année calendaire, un bonus additionnel de 5 XP est crédité sur le compte Flying Blue du Titulaire.

Le nombre de Points d'Expérience obtenu par année calendaire est plafonné à 80 XP.

Ce bonus s'ajoute au décompte des Points d'Expérience acquis par le Titulaire de Carte sur son compte Flying Blue grâce à ses voyages selon les règles du programme Flying Blue.

Le bonus de Points d'Expérience est accordé aux Titulaires souscrivant une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS pour la première fois, et aux Titulaires souscrivant une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS d'un niveau supérieur à la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS qu'ils détiennent déjà lors de leur demande de souscription. Il est ensuite crédité chaque année sur le compte Flying Blue du Titulaire uniquement à la date anniversaire du Compte American Express.

Seul le Titulaire de la Carte Principale American Express bénéficie du bonus de Points d'Expérience crédité sur son compte Flying Blue.

Le bonus de Points d'Expérience est attribué à condition que le Compte American Express soit valide à sa date anniversaire.

PLATINUM FOR 2® – CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM

L'avantage Platinum for 2* est lié à la Carte Supplémentaire. Cet avantage est réservé aux Titulaires d'une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM, également membre Flying Blue Platinum Ultimate et autres statuts équivalents. Cet avantage est accordé une seule fois par an. Il offre à un seul et unique titulaire de la Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM la possibilité de devenir membre Flying Blue Platinum et de profiter de tous les bénéfices liés à ce statut.

Le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM (la Carte Principale) et membre Flying Blue Platinum peut désigner qu'un seul et unique bénéficiaire du statut FLYING BLUE PLATINUM par compte Flying Blue.

Cet avantage est réservé à la Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM gratuite, rattachée à la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale.

Le Titulaire de la Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM, rattachée à la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale, doit s'être au préalable inscrit au programme Flying Blue s'il ne l'est pas déjà.

Le Titulaire de la Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM désigné, bénéficie du statut Flying Blue Platinum, pendant une période d'un an, renouvelable un an par tacite reconduction sans changement de bénéficiaire. Tout changement de bénéficiaire de la Carte Supplémentaire et/ou de changement de désignation du bénéficiaire de l'avantage Platinum for 2* devra être demandé par le Titulaire de la Carte Principale AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM auprès d'American Express au plus tard un mois avant la fin de période de qualification du statut Flying Blue Platinum en cours du bénéficiaire de la Carte Supplémentaire.

En cas de changement, le statut Flying Blue Platinum du nouveau bénéficiaire sera actif à la fin de validité du statut Flying Blue Platinum du bénéficiaire en cours.

Le statut Flying Blue Platinum attribué au Titulaire de la Carte Supplémentaire par cet avantage n'est en aucun cas transmissible.

Le statut Flying Blue Platinum attribué au Titulaire d'une Carte Supplémentaire n'est pas pris en compte dans le calcul des annuités nécessaires pour obtenir l'avantage dit « Platinum à Vie » (ou « Platinum for Life »).

Si, à l'issue des douze (12) mois de sa période de qualification, le Titulaire de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale est rétrogradé au sein du programme Flying Blue (initialement Flying Blue Platinum), le niveau Flying Blue du Titulaire de la Carte Supplémentaire sera déterminé sur la base de l'activité de son propre compte Flying Blue, selon les règles du programme Flying Blue. Le nombre de Points d'Expérience (XP) accumulés par le Titulaire de la Carte Supplémentaire sur son propre compte Flying Blue pendant les douze (12) mois de sa période de qualification personnelle détermineront donc son niveau Flying Blue à venir.

* : « Platinum à deux »

Share & Fly

L'avantage Share&Fly™ est lié aux Cartes Supplémentaires. Cet avantage est réservé aux Titulaires d'une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS et donne la possibilité de regrouper les Miles Flying Blue acquis par le Titulaire de la Carte Principale et ceux acquis par le Titulaire de la Carte Supplémentaire, en voyageant chez Air France, KLM, Skyteam et les compagnies aériennes partenaires du programme de fidélité Flying Blue, sur un seul et même compte Flying Blue.

™ : Partagez vos Miles Flying Blue et volez.

BAGAGE EN SOUTE STANDARD GRATUIT SUR LES VOLS AIR FRANCE – CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD ET CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM

L'Avantage Bagage Standard Gratuit offre aux Titulaires éligibles repris ci-dessous la possibilité d'ajouter gratuitement un Bagage en soute standard aux conditions reprises ci-après.

Titulaires éligibles : Sont éligibles à l'Avantage Bagage Standard Gratuit, les Titulaires des

1. Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD
2. Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM.

Vols éligibles : Les Titulaires éligibles peuvent bénéficier de l'Avantage Bagage Standard Gratuit uniquement lorsqu'ils voyagent sur des vols courts et moyens courriers opérés par les compagnies Air France ou KLM.

Exclusions :

1. Les Titulaires ne peuvent bénéficier de leur Avantage Bagage Standard Gratuit dans les cas où ils bénéficient déjà d'un ou de plusieurs Bagages Standards en raison du choix de leur billet d'avion ou de leur statut Flying Blue.
2. Les bagages spéciaux ne sont pas éligibles à l'Avantage Bagage Standard Gratuit.

PACKAGE FLYING BLUE EXTRA ESSENTIEL – CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM

L'Avantage du Package Flying Blue Extra Essentiel offre la possibilité aux Titulaires de la Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM éligibles de bénéficier gratuitement d'un Package Flying Blue Extra Essentiel qui contient :

- Un accélérateur de Miles Flying Blue
- Deux accès gratuits aux Salons d'aéroport
- Des promotions sur les billets d'avion ou les surclassements
- Etc...

Le contenu peut être amené à évoluer selon les règles du programme Flying Blue disponible sur le site www.flyingblue.fr

Titulaires éligibles : Sont éligibles à l'Avantage du Package Flying Blue Essentiel les Titulaires d'une Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM après activation et souscription sur le site www.flyingblue.fr.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Modification des présentes Conditions Générales

American Express peut modifier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis d'au moins trente (30) jours. Si la modification n'est pas défavorable au Titulaire, il est possible qu'American Express la mette en oeuvre dans un délai plus court.

American Express en informera le Titulaire par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou toute autre forme de communication électronique.

Cessation des présentes Conditions Générales

La fin du Contrat Cadre du Titulaire entraînera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales.

American Express peut également mettre fin aux présentes Conditions Générales en donnant au Titulaire un préavis d'au moins trente (30) jours. Dans ce cas, American Express pourra notamment remplacer sa Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents.

En cas de désaccord et conformément à son Contrat Cadre, le Titulaire pourra résilier son Contrat Cadre.

Langue et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre le Titulaire et American Express concernant les présentes Conditions Générales se feront dans cette langue.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales. Toutefois, le Titulaire convient que American Express pourra engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel il habite.

Taxes et droits

Le Titulaire est tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.

Le Titulaire est responsable des éventuelles déclarations à la Direction Générale des Impôts ou à l'administration compétente que pourrait entraîner l'utilisation des Miles Flying Blue dans le cadre du Programme.

CAM8696/FR/AFMILES/0126

American Express Carte - France

SA au capital de 77 873 000 euros. R.C.S. Nanterre n° 313 536 898 dont le siège social est :

Bâtiment Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville- 92500 Rueil-Malmaison - France.

Etablissement de paiement agréé par l'ACPR consultable sur le site www.regafi.fr